RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00447
Numéro SIREN : 685 420 606
Nom ou dénomination : PROMOD

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2023 sous le numéro de dépôt 3769

20235003769 LC

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2022
Promod SAS
Chemin du verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Ce rapport contient 33 pages
Référence : GL/VD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Siège social : Chemin du verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Capital social : €.11 745 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2022

A l'Assemblée générale de la société Promod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Promod SAS relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles sont exposées au point 5.2 - « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « dépréciation des actifs immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies en interne, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 20 juin 2022

KPMG S.A.

Eric Delebarre
Associé

I- Actif

BILAN ACTIF EN K€	MONTANTS BRUTS	AMORT ET PROVISIONS	MONTANTS NETS 28/02/2022	MONTANTS NETS 28/02/2021
Immobilisations incorporelles	137 923	42 649	95 274	106 964
Immobilisations corporelles	120 879	106 300	14 579	14 655
Immobilisations financières	48 381	37 057	11 324	9 924
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	307 183	186 007	121 176	131 543
Stocks et en cours	47 576	5 154	42 422	38 102
Créances clients et comptes rattachés	10 932	4 280	6 653	7 187
Autres créances	25 383	45	25 338	23 635
Valeurs mobilières de placement	37 649	136	37 513	15 440
Disponibilités	38 862	0	38 862	70 225
Charges constatées d'avance	5 018	0	5 018	4 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	165 420	9 614	155 805	159 182
Ecarts de conversion actif	848	0	848	664
TOTAL GENERAL	473 450	195 621	277 829	291 390

Certifié conforme

II- Passif

BILAN PASSIF EN K€	MONTANTS NETS 28/02/2022	MONTANTS 28/02/2021
Capital	11 746	11 746
Primes d'émission, fusion, apport	71 096	71 096
Ecarts de réévaluation	69	69
Réserve légale	1 194	1 194
Autres réserves	51 837	51 837
Report à nouveau	-13 020	59 056
Résultat de l'exercice	-5 661	-72 077
Provisions réglementées	5 592	4 645
TOTAL CAPITAUX PROPRES	122 854	127 567
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 807	16 629
Dettes financières	73 762	80 977
Avances et acomptes reçus	4 858	4 385
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 137	43 760
Dettes fiscales et sociales	14 169	13 017
Dettes diverses	884	1 780
Produits constatés d'avance	3 108	2 827
TOTAL DETTES	146 919	146 746
Ecarts de conversion passif	249	448
TOTAL GENERAL	277 829	291 390

III- Compte de résultat

Compte de résultat (En K€)	MONTANTS 28/02/2022	MONTANTS 28/02/2021
Chiffre d'affaires net	261 123	223 874
Production immobilisée	4 223	3 817
Subventions d'exploitation	9 133	0
Reprises provisions et amort.transferts de charges	10 282	7 530
Autres produits	1 512	1 429
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	286 273	236 651
Achats	114 517	103 059
Autres achats externes	98 484	90 373
Impôts, taxes et assimilés	3 191	4 957
Charges de personnel	54 915	51 731
Dotations aux amortissements et provisions	14 087	17 076
Autres charges	234	260
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	285 429	267 455
RESULTAT D'EXPLOITATION	845	-30 805
Quote part des résultats sur opérations en commun		
- Bénéfice transféré	0	1
- Perte transférée	0	0
produits financiers	2 544	2 940
charges financières	3 911	4 033
RESULTAT FINANCIER	-1 367	-1 093
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-522	-31 897
Produits exceptionnels	35 367	8 086
Charges exceptionnelles	40 545	48 284
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 178	-40 198
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôt sur les bénéfices	-39	-18
BENEFICE OU PERTE	-5 661	-72 077
Résultat net par action en €	-1,93	-24,55
Résultat dilué par action en €	-1,93	-24,55

IV- Faits marquants

L'activité commerciale de l'exercice a été impactée par les mesures restrictives mises en place pour faire face à la pandémie mondiale de Covid-19.

Les magasins en France ont été contraints de fermer jusque mi-mai engendrant un retard de 39M€ de chiffre d'affaires par rapport au budget 2021.

Durant cette période, la société a eu recours aux mesures de chômage partiel (2.5M€).

Promod a demandé et obtenu le versement d'aides accordées par l'état à hauteur de 5,3 M€ au titre de l'aide coûts fixes, de 3,2 M€ au titre de l'aide loyers et de 0,6 M€ au titre du fonds de solidarité (période couverte : février à mai 2021).

Promod a sollicité le pool bancaire existant pour l'obtention d'un nouveau Prêt Garanti par l'Etat. La mise à disposition des fonds du second PGE a été réalisée en juin pour un montant de 16M€.

Parallèlement, Promod a obtenu un nouveau financement portant sur 12M€ de RCF (non tiré) et 26M€ de Crédocs à partir du 1er juillet 2021 pour une durée de 18 mois avec possibilité d'extension de 12 mois assortis de sûretés immobilières à hauteur de 20M€. Les sûretés couvrent le RCF et une partie des Crédocs.

Durant l'exercice, les filiales slovaque et italienne ont été liquidées et radiées du Registre du Commerce.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi portant sur la suppression de 81 postes au siège France et dans les centres logistiques s'est poursuivi durant la période et s'étalera jusqu'en avril 2022.

L'exercice est également marqué par la cession de l'entrepôt de Lys-Lez-Lannoy et le recentrage des activités logistiques sur un dépôt unique.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les Etats-Unis, l'Europ et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe. Le groupe précise qu'il est peu impacté par ce conflit, hormis l'impact sur l'économie en général et le pouvoir d'achat des ménages en particulier.

V- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes annuels sociaux au 28/02/2022 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos au 28/02/2021.

5.1 Référentiel comptable

- *Normes comptables utilisées*

Les annexes ont été effectuées à partir des comptes sociaux arrêtés au 28 février 2022. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03)

- *Principes et modalités retenus*

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- principe de prudence,
- évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques (valeur d'apport ou d'acquisition),
- permanence des méthodes d'évaluation.

Les règlements n° 2015-06 et n° 2015-07 de l'Autorité des normes comptables modifient le référentiel comptable français applicable par les entreprises industrielles et commerciales pour l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés;

Les exercices ouverts au 1er janvier 2016 voient la première application de ces règlements n° 2015-06 et n° 2015-07, qui apportent des changements sur la nature de la qualification des fonds de commerce, des malis techniques de fusion, les parts de marché et l'écart d'acquisition

Les nouvelles règles comptables introduites par ces deux règlements sont toujours applicables.

5.2 Méthodes et règles d'évaluation

- *Les immobilisations incorporelles*

 - *Concessions, brevets, licences*

La marque Promod figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport.

Le nom de domaine figure à l'actif pour sa valeur d'acquisition au 28 février 2022. Son évaluation a été déterminée par un expert indépendant en Janvier 2016.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

Une production immobilisée informatique a été mise en place pour la première fois sur l'exercice 2017/2018. Elle consiste en la mise en production de projets liés au multicanal, à la digitalisation des magasins, au CRM, au pré pack et aux PDA en logistique. Les coûts comptabilisés en logiciel sont amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 1 an par la constatation d'un amortissement dérogatoire.

 - *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce et droits au bail sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La partie des droits d'entrée versée assimilable à un élément incorporel est comptabilisée en immobilisation. La partie qui correspond à un supplément de loyer est comptabilisée en charge constatée d'avance.

- *Les immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

Il est fait application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement des actifs :

- Les durées d'amortissement correspondent aux durées probables d'utilisation ;
- Le mode d'amortissement retenu est le linéaire ;
- La comptabilisation par composant a été pratiquée.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Agencements des terrains	10 % lin.
Constructions magasins	5 % lin.
Constructions dépôts	3,33 % lin.
Constructions siège	2,5 % lin
Installations techniques, mat. outil.	25 % lin. 10 % lin.
Agencements	12,5 % lin.
Agencements immobiliers	10 % lin.
Matériel de transport	25 % lin.
Matériel informatique	20 % lin.
Matériel mobilier de bureau	12,5 % lin.

La comptabilisation d'un amortissement dérogatoire est effectuée afin de bénéficier d'un amortissement fiscal plus avantageux pour Promod.

- *Dépréciation des actifs immobilisés*

Le groupe a retenu le magasin comme Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT, composé des actifs incorporels (fonds de commerce ou droit au bail) et des actifs corporels (matériels et agencements), est soumise à un test de dépréciation annuel, pratiqué lors de la clôture.

Une dépréciation est constatée lorsque, d'une part la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT magasin, et que d'autre part le taux de rentabilité du magasin, déterminé en fonction des critères d'analyse propres à l'entreprise, est inférieur à l'objectif de rentabilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus importante entre la valeur de marché déterminée par une expertise interne et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des cash-flows futurs estimés sur 5 ans et de la valeur terminale.

Depuis le 1er janvier 2016, pour les fonds commerciaux non amortis, un test de dépréciation est obligatoirement réalisé, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Conformément à la nouvelle directive comptable (art 2-8), reprise dans le PCG (art 214-19), et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, Promod réalise la distinction entre fonds de commerce et droit au bail dans le cadre des tests de dépréciation de fonds de commerce.

Au 28/02/2022, une dotation de 5 537 K€ a été comptabilisée.

Un test de juste valeur des actifs sociaux a été mis en œuvre. Ce test est basé sur une méthode intégrant une moyenne :

• des capitaux propres consolidés de Promod SAS réévaluée de la plus-value latente estimée sur les immeubles

• d'une valeur issue d'une méthode des Discounted Cash-Flow (Flux futurs de trésorerie actualisés), à partir du business plan validé par les organes de gouvernance de la société.

Il en résulte une dépréciation de la marque Promod de 6 200 k€.

- *Immobilisations financières*

 - *Participations et autres titres*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation éventuelle dès lors que leur montant est inférieur à la valeur de la situation nette (fonds propres) de la filiale, le cas échéant réévaluée par l'écart entre la valeur d'expertise et la valeur nette comptable de ces éléments incorporels.

- *Les stocks*

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et de marchandises font l'objet d'une dépréciation basée sur une analyse statistique des ventes réalisée à partir des dernières saisons totalement écoulées.

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

- *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement représentent des certificats de dépôt et OPCVM Monétaire et de comptes à terme comptabilisés à leur valeur de souscription.

La valorisation de ces valeurs à la clôture donne lieu à un écart sur la valeur liquidative de ces OPCVM qui est fiscalisé dans le résultat de l'exercice par le biais du tableau de détermination du résultat fiscal (2058 A).

La valeur comptable de ces titres au 28 février 2022 est de 13 904 908 € pour une valeur d'inventaire de 13 769 373 €, soit une moins-value fiscale latente de 135 535€ .

- *Instruments financiers*

Promod utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des cours de change de devises étrangères.

Pour couvrir son exposition au risque de change, Promod a recours à des opérations d'achats ou ventes à terme. Ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en contrepartie des écarts de conversion sur les créances et les dettes qu'ils couvrent. Les achats et ventes à terme relatifs à des flux futurs (budgétaire) sont présentés dans les engagements hors bilan.

- *Méthodes et écarts de conversion*

Les créances et dettes en devises couvertes sont réévaluées au taux de clôture. Les écarts de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans les comptes d'écart de conversion actif/passif.

- *Provisions réglementées*

Les provisions réglementées comprennent les amortissements dérogatoires.

- *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément à l'avis du CNC N°00-01 sur les passifs. Ainsi, elles peuvent être analysées comme un passif, c'est-à-dire qu'elles reflètent une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont constituées essentiellement pour couvrir les risques juridiques, prud'homaux, les risques liés aux filiales étrangères ainsi que les risques pour ristournes futures sur le chiffre d'affaires.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux et figurent en engagement hors bilan.

- *Eléments exceptionnels*

Le résultat exceptionnel est composé des éléments extraordinaires et des éléments exceptionnels de l'activité courante.

- *Résultats par action*

Le résultat par action est déterminé selon l'avis n° 27 de l'OEC.

Il est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de la période.

- *Intégration fiscale*

La société Promod SAS fait partie depuis le 1er mars 2007 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Promod Invest en application des articles 223-A et suivants du code général des impôts. Elle en constitue la fille. La société Promod SAS a à sa charge le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter vis-à-vis du Trésor public si elle n'avait pas été membre du groupe d'intégration fiscale.

VI- Analyse des principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	28/02/2021	28/02/2022	Augmentation (Inv.Emp)	Diminution (Cess. Remb.)
Concessions, brevets et droits similaires	41 016	44 928	3 059	-893
Droit au bail	43 659	42 200		-1 459
Fonds commercial	49 798	49 798		
Immobilisations incorporelles en cours	1 725	955	955	
Avances et acomptes s/immo. incorp.	19	41	41	
Immobilisations incorporelles	**136 218**	**137 923**	**4 056**	**-2 352**
Terrains	1 824	1 760	5	-69
Constructions	17 861	17 809		-53
Matériel Magasins	11 728	6 890	40	-4 888
Mobilier magasins	11 966	12 230	688	-507
Matériel informatique	3 825	2 790	1 066	-2 101
Matériel et mobilier de bureau	955	923	94	-126
Installations techniques matériel & outillage	28 474	22 833	1 888	-7 621
Agencements	81 826	77 694	2 869	-7 694
Immobilisations corporelles en cours	542	695	689	
Avances et acomptes s/immo. corp.	251	88	88	
Immobilisations corporelles	**130 778**	**120 879**	**5 538**	**-15 437**
	266 996	258 801	9 594	-17 789

Amortissements et dépréciations (en K€)	28/02/2021	28/02/2022	Dotation	Reprise
Concessions, brevets et droits similaires	-27 505	-29 727	-2 984	763
Droit au bail	-3 709	-4 571	-2 953	2 091
Fonds commercial	-4 239	-8 351	-4 112	0
Immobilisations incorporelles	**-35 454**	**-42 649**	**-10 049**	**2 854**
Agencements et aménagements de terrains	-74	-17	-7	64
Constructions	-16 132	-16 353	-272	52
Installations techniques matériel & outillage	-25 573	-19 337	-1 260	7 496
Agencements	-74 344	-70 593	-3 863	7 614
Immobilisations corporelles	**-116 123**	**-106 300**	**-5 403**	**15 226**
	-151 577	-148 949	-15 451	18 079

6.2 Immobilisations financières

Valeurs brutes (en K€)	28/02/2021	28/02/2022	Augmentation	Diminution
Créances rattachées à des part.	641	1 420	960	-180
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0
Titres immobilisés	0	0		
Titres de participation	52 458	40 842	61	-11 677
Dépôts et cautionnements versés	5 450	6 118	997	-329
	58 550	48 381	2 017	-12 186
Dépréciations	44	45	Dotation	Reprise
Titres de participation	-46 335	-36 737	-97	11 695
Autres créances ratt. à des part. part	-291	-320	-210	180
	-46 626	-37 057	-306	11 875

6.3 Stocks

	28/02/2022			28/02/2021		
Nature du stock (en K€)	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Stocks Fournitures	654	-43	611	714	-68	646
Stocks Tissus	6 972	-294	6 678	7 063	-526	6 557
Stocks fourniture ingénierie	899	0	899	1 131	0	1 131
Stocks mobilier	606	-113	493	600	-210	391
Stocks de marchandises	38 444	-4 703	33 741	37 109	-7 732	29 377
TOTAL	47 576	-5 154	42 422	46 638	-8 535	38 102

6.4 Créances

	28/02/2022			28/02/2021		
Créances nettes (en K€)	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
avances et acomptes versés	81		81	92	0	92
clients	10 852	-4 280	6 572	14 794	-7 699	7 095
créances fiscales et sociales	8 989		8 989	5 200		5 200
autres créances d'exploitation	3 484	-45	3 439	5 649	-93	5 556
créances diverses	12 911		12 911	12 878		12 878
TOTAL	36 316	-4 325	31 991	38 614	-7 793	30 821

Les créances sont toutes à moins d'un an. Les créances diverses correspondent principalement à la créance d'intégration fiscale avec Promod Invest pour 12 791 K€

6.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs Brutes (en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Sicav	13 905	6 388
Certificats de dépôts	23 744	9 052
TOTAL	37 649	15 440

Dépréciations (en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Sicav	-136	
TOTAL	-136	0

6.6 Instruments financiers

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Instruments financiers (MTM)	271	-212
TOTAL	271	-212

6.7 Charges constatées d'avance

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Droit entrée et loyers d'avance	3 163	3 354
Locations diverses	542	418
Divers	1 312	822
TOTAL	5 018	4 593

6.8 Ecarts de conversion actif

DEVISES	28/02/2022 (en K €)	28/02/2021 (en K €)
CNY	87	9
CZK	57	56
GBP	6	6
HUF	173	155
PLN	526	404
RUB		32
CHF		2
TOTAL	848	664

6.9 Capitaux propres

capitaux propres au 28/02/2021 (en K€)		**127 567**
augmentation des capitaux propres		2 938
dont prov amortissement dérogatoire	2 938	
diminution des capitaux propres		7 651
dont perte	5 661	
dont reprise amortissement dérogatoire	1 990	
dont dividendes		
capitaux propres au 28/02/2022 (en K€)		**122 854**

	MONTANT en K€	NOMBRE DE TITRES
Capital au 28/02/2021	11 746	2 936 375
Variation de capital		0
Capital au 28/02/2022	11 746	2 936 375

6.10 Provisions réglementées

(en K€)	28/02/2021	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	28/02/2022
amortissements dérogatoire	4 645	2 938	1 990		5 592
TOTAL	4 645	2 938	1 990		5 592

6.11 Provisions pour risques et charges

(en K€)	28/02/2021	28/02/2022	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)
Litiges travaux	15	15			
Prud'hommes	673	531	17	-24	-135
Contrefaçon	411	320	3		-94
Litige droit de bail, Renouv., Acquisitions	516	530	95	-13	-67
Litiges fiscaux, sociaux et douanes					
Rupture relations commerciales	212	0		-49	-163
Pertes de change	664	848	848	-664	
Carte Promod	1 052	896	896	-1 052	
Plan social France	4 977	2 234		-2 230	-512
Provision situation nette négative	7 368	1 909	1 151		-6 609
Fermeture filiales	406	265		-142	
Divers	335	259	238	-304	-11
TOTAL	16 629	7 807	3 247	-4 477	-7 591
dont dotations et reprises					
exploitations			*1 232*	*-1 378*	*-202*
exceptionnelles			*1 167*	*-2 436*	*-7 389*
financières			*848*	*-664*	*0*

6.12 Dettes financières

(en K€)	28/02/2021	28/02/2022	Augmentation (Inv.Emp)	Diminution (Cess. Remb.)
Emprunts auprès établiss. de crédit	78 000	70 028	16 028	-24 000
Intérêts courus sur emprunts	230	681	452	
Dépôts et cautionnements reçus	572	518	50	-104
Autres emprunts et dettes assimilées	2 000	1 601		-400
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	854		
Intérêts courus non échus - passif	172	80		
Comptes courants groupe	0	0		
TOTAL	80 977	73 762	16 529	-24 504

Lignes de financement

Sur l'exercice, l'augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Suite à la pandémie et au confinement, la société Promod SAS a obtenu de ses banques un second Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 16M€ le 21/06/2021 avec une maturité en juin 2027.

- **Ventilation par échéance des emprunts et dettes financières**

(en K€)	28/02/2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Intérêts sur emprunts auprès des ets de crédit	681	681					
Emprunts auprès établiss. de crédit	70 028		13 500	17 500	17 500	17 528	4 000
Dépôts et cautionnements reçus	518	74	10				434
Autres emprunts et dettes assimilées	1 601	1 601					
Concours bancaires (trésorerie passive)	854	854					
Intérêts courus non échus - passif	80	80					
Comptes courants groupe	0	0					
TOTAL	73 762	3 291	13 510	17 500	17 500	17 528	4 434

6.13 Dettes d'exploitation

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Dettes fournisseurs	50 137	43 770
Dettes fiscales (hors impôts différés passifs)	4 378	3 794
Dettes sociales	9 791	9 223
Avances et acomptes reçus	4 858	4 385
Autres dettes	1 133	2 218
TOTAL	70 298	63 390

Ces dettes ont les exigibilités suivantes :

à moins d'un an	70 265
de 1 à 5 ans	33

6.14 Charges à payer

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Emprunts et dettes financières	763	402
Dettes fournisseurs et comptes rattaché	28 458	20 553
Dettes fiscales et sociales	9 327	9 279
Autres dettes	656	1 641
TOTAL	39 203	31 874

6.15 Produits à recevoir

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Créances sur participations	0	0
Clients et comptes rattachés	741	769
Autres créances	4 797	4 060
Trésorerie et divers	37	27
TOTAL	5 576	4 856

6.16 Produits constatés d'avance

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Carte fidélité	767	647
Participations bailleurs	2 417	2 137
Divers	37	44
TOTAL	3 221	2 827

6.17 Ecarts de conversion passif

DEVISES	28/02/2022 (en K €)	28/02/2021 (en K €)
CHF	46	
USD	201	448
TOTAL	249	448

VII- Analyse des principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Distribution prêt-à-porter	**257 464**	**218 360**
France	**257 464**	**218 360**
dont partenaires	*42 853*	*31 676*
Production vendue de services	**3 659**	**5 514**
dont partenaires	*701*	*853*
TOTAL	**261 123**	**223 874**

7.2 Charges de personnel

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Salaires et traitements	-42 088	-39 788
Charges sociales	-12 345	-11 703
Participation et intéressement	-482	-240
TOTAL	-54 915	-51 731

- **Effectif annuel proraté à la date de clôture**

(par catégorie)	28/02/2022	28/02/2021
Cadres	203	206
Agents de maîtrise	701	738
Employés	964	981
TOTAL	1 868	1 926

7.3 Charges financières

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Dotations aux provisions	983	664
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	1 038	492
Différences négatives de change	1 889	2 877
TOTAL	3 911	4 033

7.4 Produits financiers

(en K€)	28/02/2022	28/02/2021
Produits financiers de participation		
Produits valeurs mobilières et créances	17	7
Autres intérêts et produits assimilés	141	115
Reprise sur provisions et transferts de charges	664	381
Différences positives de change	1 694	2 400
Produits nets sur cessions VMP	28	37
TOTAL	2 544	2 940

7.5 Résultat exceptionnel

(en K€)	28/02/20[illegible]	28/02/20[illegible]
Provisions marque	-6 200	-14 392
impact filiales	4 945	-17 825
Cessions d'immobilisations et mises au rebut	1 442	-3 468
Provisions sur actifs	-5 537	1 958
Indemnités et pénalités reçues	80	207
PSE	690	-5 332
amortissement dérogatoire	-948	-648
contrefaçon	91	-406
Litiges fournisseurs et bailleurs	222	315
Contrôle fiscal, douanes, URSSAF, TVA	-5	
Divers	42	-607
TOTAL	-5 178	-40 197

7.6 Crédits d'impôts

Au titre de l'exercice, la société Promod SAS a bénéficié des crédits d'impôt suivants :

- Dons : 47 275 €
- Famille : 11 100 €

7.7 Ventilation de l'impôt

(en K €)	BASE	IMPOT	NET	
RESULTAT COURANT		-522	-36	-486
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCALES		0	764	-764
RESULTAT COURANT		-522	728	-1 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-5 178	-359	-4 818
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCALES		0	-407	407
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-5 178	-767	-4 411
résultat de l'exercice		-5 700	-39	-5 661

- **Accroissements et allègements de la dette future d'impôt**

(en K€)	Base imposable	Taux de l'impôt	Montant de l'impôt
IMPOTS DU SUR			
Amortissements dérogatoire	5 592	25,83%	1 444
Intérêts de retard non réglés	181	25,83%	47
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	5 774		1 491
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR			
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	139	25,83%	36
Produits taxés d'avance	249	25,83%	64
A déduire ultérieurement	0	25,83%	0
TOTAL DES ALLEGEMENTS	388		100
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	5 386		1 391
IMPOTS DU SUR			
Plus-values différées	52 306	25,83%	13 508
Moins-values à long terme	-29 039	15,50%	-4 500
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	23 267		9 008
Abattement d'I.S.sur contribution sociale	-763	3,30%	-25
déficit fiscal	-79 371	25,83%	-20 497
SITUATION FISCALE NETTE DIFFEREE ET LATENTE			-10 123

VIII- Informations diverses

8.1 Rémunérations allouées aux organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait à fournir indirectement une rémunération individuelle.

8.2 Entreprises liées et participations

DENOMINATION SIEGE SOCIAL	capitaux propres avant résultat en devises	Part du capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	prêt avance	créances clients et comptes rattachés	emprunts et dettes financières diverses	dettes fournisseurs et comptes rattachées	charges financières	autres produits financiers	Chiffre d'affaires	Résultat
PROMOD Allemagne GMBH	0	100,00%	11 088	0	60	35		90			0	0
PROMOD POLSKA SP ZOO	-9 915	100,00%	8 087	0	344	2 610		320		59	0	-311
PROMOD CZECH s.r.o.	11 580	100,00%	1 596	0	0	0		0			0	-85
FC DIFFUSION HUNGARY KFT	0	100,00%	2 222	0	36	773		26			0	0
FC DIFFUSION S.A.	932	100,00%	866	866	0	653		0			9 689	374
PROMOD Belgique	1 860	99,92%	3 543	1 833	0	352	1 601	2	9		4 356	-26
PROMOD Luxembourg	-853	100,00%	210	0	350	541		4		13	2 395	99
PROMOD RUS	47 632	100,00%	7 649	56	0	0	0				0	-10
PROMOD ASIA INVEST	624	100,00%	4 233	0	0					7	0	-30
PROMOD INVEST					12 791	30		746			3 372	-1 257

Cours des devises au 28 février 2022 pour un euro :

	bilan	résultat
le zloty polonais :	4,6835	4,577
la courone tchéque :	24,997	25,4693
le forint hongrois :	369,72	358,5700
le franc suisse :	1,0336	1,0775
le rouble russe :	115,4842	86,8202
le dollar singapourien :	1,5201	1,582

Toutes les transactions faites avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

8.3 Consolidation

- ***Société consolidante***

Promod SAS intègre le périmètre d'une consolidation dans laquelle la société Promod Invest est la société consolidante. Promod Invest est issu d'un nouveau groupe formé en 2006 et détient 99,67% de Promod SAS.

Promod Invest est domiciliée Chemin du Verseau, 59847 Marcq-en-Baroeul.

IX- Engagements Hors Bilan

9.1 Couverture du risque de change

- *Position nette Promod SAS*

M USD	Devise	Exposition au risque de change commercial (10 mois)	Couvertures	Couvertures en %	
	USD	Position comptable nette couverte	-6,3	6,3	100%
	USD	Position prévisionnelle	-35,9	31,7	93%
		Total	**-42,2**	**38,0**	

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice hors soldes bancaires

Au 28.02.2022, la position nette comptable de la saison en cours est courte de 6,3 MUSD et totalement couverte, et les couvertures, pour la position prévisionnelle, se composent d'opérations d'achats à terme pour 31,7 MUSD.

M CNY	Devise	Exposition au risque de change commercial (10 mois)	Couvertures	Couvertures en %	
	CNY	Position comptable nette saison en	0,2	0,0	0%
	CNY	Position prévisionnelle	-22,0	0,0	0%
		Total	**-21,8**	**0,0**	

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice hors soldes bancaires

Au 28.02.2022, la position nette comptable de la saison en cours est longue de 0,2 MCNY, et non couverte. Il n'y a pas de couvertures pour la partie prévisionnelle.

- *Position nette Promod SAS / autres devises*

Devise	Position Nette comptable	Couvertures	Couvertures en %
CHF	0,7	0,0	0%
HUF	289,5	0,0	0%
PLN	10,8	0,0	0%
USD *	na	na	

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice hors soldes bancaires

Au 28.02.2022, les positions nettes commerciales, qui sont les positions comptables, sont longues et ne sont pas couvertes par des opérations de terme. La position en USD* est reprise dans la Position Nette Comptable USD ci-dessus (Couvertures incluses)

M Devises	Devise	Opérations financières interco	Couvertures	Couvertures en %
	PLN	1,5	0	
	USD	0,8	0	

Nous n'avons pas de couvertures adossées à nos opérations de financement interco.

Toutes les opérations en devises ont généré un résultat de change négatif de 0.4 MEUR.

- *Engagements hors bilan*

Engagements hors bilan

Instruments dérivés de couverture	Devise	Nominal en Mdevise	CV Meuro*	MtM (MEUR)
Achats à terme couvrant les dettes	USD	6,3	5,4	0,3
		TOTAL	5,4	0,3

* Contre-valeur Euro : Nominal au taux de converture de l'achat ou de la vente à terme

Engagements hors bilan

Instruments dérivés de couverture	Devise	Nominal en Mdevise	CV Meuro*	MtM (MEUR)
Achats à terme sur position prévisionnelle	USD	31,7	27,6	0,6
		TOTAL	27,6	0,6

* Contre-valeur Euro : Nominal au taux de couverture de l'achat ou de la vente à terme

9.2 Couverture de taux

Les placements existants au 28.02.20222, 36,0 MEUR et 4,0 MUSD, sont constitués de certificats de dépôt, d'OPCVM monétaires, de comptes à terme, et de comptes rémunérés conformément à la politique de placement, définie et approuvée par la Gouvernance du Groupe.

9.3 Engagements de retraite

Les engagements de retraites ont été évalués en fonction des dispositions de la convention collective des maisons à succursales de vente au détail d'habillement.

hypothèses	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans (selon la catégorie professionnelle)	65 ou 67 ans (selon la catégorie professionnelle)
Taux d'actualisation (inflatio	0,80%	0,50%
taux de charges sociales	de 16,9% à 46,95% (selon les catégories)	de 17,17% à 45,46% (selon les catégories)
la valeur actualisée du pas	1 445 K EUR	777 K EUR
couverture par un contrat d'	31%	64%

9.4 Engagements au titre des contrats de location simple

Le montant des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimum pris par le Groupe en termes de durée, s'analyse comme suit :

	Montant K€
Engagements au titres des contrats de location simple	55 289 698
à moins de 1 an	28 781 465
entre 1 et 5 ans	26 508 234
à plus de 5 ans	0

9.5 Autres engagements donnés

	Montant K€
Promesse d'hypothèque	20 000
Garanties locatives et cautions diverses :	2 869
Cautions données à des tiers par Promod SAS :	1 171
En cours des crédits doc imports	19 402
TOTAL	43 442

X- Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture

PROMOD
Société par actions simplifiée au capital de 11.745.500 euros
Siège social : MARCQ-EN-BARŒUL (59700) – Chemin du Verseau
685 420 606 RCS LILLE METROPOLE
(la "**Société**")

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Procès-verbal des délibérations
Extrait

L'an deux mille vingt-deux,
Le onze juillet,
A 10 heures 30,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien POLLET, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Le Commissaire aux comptes, KPMG S.A., régulièrement convoqué, est présent.

Assiste en outre à l'assemblée Mme Hélène Pattyn, Directrice Administratif et Financier.

Il est établi que la feuille de présence qui permet de constater que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des associés.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la copie des lettres de convocations adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation envoyée au commissaire aux comptes.

Il dépose également, les rapports et documents suivants, qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- les comptes annuels de la Société arrêtés au 28 février 2022,
- le rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2022,

- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

[...]

- le texte des projets de résolutions.

Il précise que tous ces rapports ou documents ont été communiqués aux associés conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée, à sa demande, lui en donne acte.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

I - Partie Ordinaire :

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2022,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Examen des mandats des membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour les formalités et dépôts.

II - Partie Extraordinaire :

[...]

- Refonte des statuts ;

[...]

Après avoir donné lecture de ses rapports, le Président présente à l'assemblée les comptes annuels de la Société.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION LIMINAIRE

Les associés, connaissance prise du rapport du président, statuant à l'unanimité,

(i) prennent acte (a) que les convocations à la présente assemblée n'ont pas été adressées aux associés et au commissaire aux comptes dans le délai de quinze (15) jours précédant la présente assemblée prescrit par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société et (b) que le rapport du président, les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du commissaire aux avantages particuliers et le projet de texte des résolutions soumis à la présente assemblée n'ont pas été mis à la disposition des associés, au siège social, dans ce même délai ; et

(ii) renoncent, à titre irrévocable et définitif, à se prévaloir de ces irrégularités.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

I - Partie Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 5 660 773 euros.

Elle approuve également, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée prend également acte de ce que la Société, au titre de l'exercice clos le 28 février 2022, a supporté un montant de 38 704,71 euros au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts.

L'Assemblée donne, en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice.....-5 660 773 €

Affectation :

- Report à nouveau.....-5 660 773 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

TROISIEME RESOLUTION
CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles l'article L.227-10 du Code de commerce est applicable, l'assemblée générale approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

QUATRIEME RESOLUTION
EXAMEN DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après avoir pris acte des prochaines échéances des mandats des membres du Conseil de Surveillance, décide de :

- Renouveler dès à présent le mandat de président du Conseil de Surveillance de ***Monsieur Francis-Charles POLLET***, pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 28 février 2026 ;

- Renouveler dès à présent les mandats de membres du Conseil de Surveillance de ***Monsieur Vincent DEBELS*** et ***Monsieur Fabien FILLASTRE*** pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 28 février 2026 ;

- Ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de ***Monsieur Patrice LEPOUTRE***, qui prendra donc fin automatiquement à son échéance le 11 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

CINQUIEME RESOLUTION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

II - Partie Extraordinaire :

[...]

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des projets de statuts refondus de la Société, l'assemblée générale adopte, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts refondus, lesquels incluent une mise à jour des références aux dispositions légales, permettent notamment de recourir à des conférences téléphoniques ou audiovisuelles dans le cadre des réunions du Conseil de surveillance et des assemblées générales, et incluent une convention de preuve relative aux actes de la vie sociale de la Société signés électroniquement.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

ONZIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président.

Le Président
Julien POLLET

